

Version Finale des Recommandations du Stream 3 sur les Changements climatiques lues à la session de clôture du stream

Recommandation 1 : La COMIFAC doit développer des programmes sous régionaux dont les plus urgents portent sur :

- La mise en place dans les pays et au niveau sous régional, des pools d'expert(e)s chargés de traduire les idées d'actions contenues dans les CPDN/CDN en Programmes et Projets bancables ;
- L'accompagnement des pays dans le processus de révision et de mise en œuvre des CDN et un plan d'actions sur l'Accord de Paris avec la participation de toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, la société civile, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes ;
- Un large programme sous régional REDD+, impliquant l'ensemble des pays de la sous-région et en capitalisant sur les acquis des programmes existants tels que le PREREDD+;
- L'élaboration des projets à soumettre pour financement au FVC ou au GEF en utilisant les ressources des projets sous régionaux existants ou des mécanismes sous la CCNUCC ;
- Le financement d'un projet sous régional de démocratie environnementale et de justice climatique pour la société civile.

Recommandation 2 : Mettre à contribution le REPAR et mobiliser les ressources nécessaires pour lui permettre de mener un plaidoyer à l'endroit des autres pays de la sous région afin d'accélérer le processus de ratification de l'Accord de Paris par l'ensemble des pays avant la fin du premier semestre 2017.

Recommandation 3 : Exhorter les partenaires financiers à mettre à disposition les ressources pour l'accompagnement des pays dans la mise en œuvre de leurs CDN.

Recommandation 4 : Encourager les pays de la sous région à prendre en compte l'égalité de genre dans la révision et la mise en œuvre des CDN.

Recommandation 5 :

En mentionnant l'adaptation aux changements climatiques dans leur INDC, les pays de l'Afrique Centrale reconnaissent son importance pour rendre leurs populations plus résilientes aux perturbations climatiques. Dans le cadre de la CCNUCC, des réponses diverses (Information climatiques, Agriculture résilientes, mise en place d'observatoire, etc. ...) se mettent en places aux niveau nationales en Afrique Centrale avec un manque de coordination effective soutenue entre pays pour tirer les leçons et mutualiser les forces vers des réponses coordonnées au niveau sous régionale.

Recommandation 6 : En plus des initiatives comme la création du « Centre Régional sur le Climat » d'Afrique Centrale (place sous la CEEAC) qui sera basée au Cameroun, il est nécessaire d'avoir des initiatives sous régional d'adaptation aux changements

climatiques. La COMIFAC a mentionné l'Adaptation dans son plan de convergence, et les partenaires sont invités à l'appuyer au niveau sous régional, entre autres, à tirer des leçons des expériences antérieures dans les pays pour élaboration des projets régionaux. La durabilité du financement climatique, plus spécifiquement pour répondre aux questions d'adaptation reste une priorité pour les pays de l'Afrique centrale. Celle si (durabilité du financement) mérite attention dans les plateformes d'échange entre les pays de l'Afrique Centrale et ses partenaires.

Message au Conseil du PFBC

« L'Agriculture paysanne pratiquée sous une forme extensive, reste nocive à l'environnement. Les forêts humides du Bassin du Congo, apparaissent comme la prochaine destination/frontière de l'expansion de l'agriculture commerciale, alors que de nombreuses terres non forestières, notamment les savanes quasiment non cultivées, ainsi que les jachères présentent un potentiel important.

Les demandes de services écologiques et des besoins de développement placent les états dans des situations où les politiques d'aménagement du territoire sont essentielles pour mieux accompagner et orienter le développement des interventions et notamment de l'agriculture commerciale (Palmier à Huile, Cacao...).

Les partenaires sont invités à aider les pays de l'Afrique centrale à transformer l'agriculture en opportunité pour lutter contre les changements climatiques, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels dans les pays de l'Afrique Centrale »

Recommandation 7 : L'Agriculture est le socle du développement et de la sécurité alimentaire des pays de l'Afrique Centrale. L'Agriculture paysanne y occupe une place importante et est la principale pourvoyeuse de travail pour de nombreuses personnes. L'agriculture pratiquée sous la forme extensive est nocive à l'environnement, mais son intensification peut permettre de résoudre de nombreux problèmes environnementaux comme la déforestation et la dégradation forestière. L'Agriculture est un secteur qui doit être pris en compte faces aux enjeux du changement climatique.

L'Afrique centrale, notamment ses forêts humides dans le Bassin du Congo, apparait comme la prochaine destination/frontière de l'expansion de l'agriculture commerciale après les saturations dans d'autres parties du Monde (Afrique de l'Ouest et Asie du Sud -Est).

Cependant de nombreuses terres non forestières ainsi que les jachères et mêmes les savanes n'ont pas encore été cultivées et présentent un potentiel important. Le processus de restauration commencé dans certaines initiatives comme le Bonn Challenge, ne doit pas simplement être vu sur le plan forestier, mais intégrer aussi l'agriculture. De nombreuses filières agricoles (cultures vivrières et cultures pérennes comme le cacao et le palmier à huile) prennent place dans les paysages forestiers. Les agro-industries s'engagent graduellement à obtenir leurs matières premières (principalement les produits agricoles) dans des processus dits de zéro-déforestation.

Les demandes de services écologiques et des besoins de développement placent les états dans des situations où les politiques d'aménagement du territoire et les travaux de planification sont essentiels pour mieux accompagner et orienter le développement des interventions et notamment de l'agriculture commerciale. Les besoins d'intensification agricoles (pour les cultures vivrières et pérennes) n'ont jamais été aussi forts qu'en ce moment en Afrique Centrale. Les partenaires sont invités à aider les pays de l'Afrique centrale à transformer l'agriculture (intensification écologique) en opportunité pour résoudre les problèmes environnementaux, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels dans les pays de l'Afrique Centrale.

Recommandation 8 : Engager une réflexion à l'échelle nationale et mettre sur pied les structures qui doivent capitaliser les expériences des pays sur les moyens de financement domestiques pérennes des programmes nationaux (ou régionaux – nationaux, provinciaux) de PSE et mettre sur pied les structures qui doivent capitaliser les expériences pays ; explorer les 3 principes :

- Bénéficiaires-Payeurs (entreprises, distribution d'eau, brasseries, usines hydro-électriques)
- Pollueur-Payeur : entreprises minières, pétrolières et agro-industries
- Citoyen-Payeur : quelles redevances affectées à large assiette et faible taux ? (boissons en bouteilles, unités téléphoniques, paris sportifs, ...)

Recommandation 9: Mettre les bénéficiaires Non Carbone au centre des objectifs des programmes à venir de PSE

Recommandation 10 : Améliorer la gouvernance et la justice climatique au niveau de tous les programmes et projets à venir

Recommandation 11 :

Dans les pays APV et REDD+ du Bassin du Congo, ces 2 processus soulignent la pertinence de la concertation, de la transparence et de la redevabilité qui doivent guider la définition des objectifs et des modalités consensuelles de mise en œuvre des CDN.

Les leçons apprises sur les processus REDD+ et APV-FLEGT dans les pays du Bassin du Congo soutiennent la nécessité de conjuguer le renforcement des capacités techniques avec le traitement des causes profondes de la faible gouvernance des pays pour soutenir le rôle des forêts dans les objectifs des CDN

Recommandation 12 : Il est important que les acteurs adoptent une attitude plus proactive ; dans ce cadre ils doivent rechercher les informations et critères d'accès aux différents fonds et surtout, ils doivent s'organiser pour proposer des projets, quitte à demander l'assistance des partenaires techniques disposant de l'expérience nécessaire (CIRAD, CIFOR, UICN, WWF, PNUD, FAO, etc.) ;

Recommandation 13 : Les acteurs de la société civile devraient s'atteler à mettre leur

gouvernance aux normes (transparence, imputabilité, etc.) et à renforcer leur structure organisationnelle, s'ils veulent renforcer leur crédibilité et améliorer leur éligibilité aux différents financements ;

Recommandation 14 : Encourager la mise en place d'une facilité sous régionale d'accès des pays de la sous région à la finance climatique ;

Recommandation 15 : Encourager les pays de la sous région et les partenaires à soutenir les efforts de la BDEAC dans son processus d'accréditation auprès des différents mécanismes de la finance climatique ;

Recommandation 16 : Exhorter les partenaires financiers à plaider en faveur de l'instauration de l'équité et l'égalité géographique dans la distribution des ressources de la finance climatique.

Recommandation 17 : Que les investissements publics et privés notamment agricoles, prennent en compte les Cadres d'Investissements Nationaux (CIN) élaborés pour CAFI afin d'aligner ses efforts en faveur de l'économie verte ;

Recommandation 18 : Que les Bailleurs de fonds développent leurs cofinancements alignés sur les Cadres d'Investissements Nationaux afin de permettre des programmes d'échelles suffisants pour des effets catalyseurs.

Recommandation 19 : Les Cadres d'Investissements Nationaux devraient intégrer les objectifs de différentes conventions sur l'environnement

Recommandation 20 : Exhorter les partenaires à plus de synergie d'actions catalytiques entre les fonds pour des actions de plus grande envergure avec plus d'impact

Recommandation 21 : Inviter les pays à faire appel aux programmes d'appuis (dialogue national, exercice de formulation des priorités, ...) pour enfin consolider la gouvernance du FEM au niveau national

Recommandation politique forte :

Demander à la Présidence de la COMIFAC, d'organiser courant 2017, le 3^e Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC.